



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Haiti

Question écrite n° 59347

Texte de la question

M Dominique Gambier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Haiti. L'accord conclu le 25 février à Washington sous l'égide de l'OEA entre les parlementaires et le président Aristide reste à ce jour inappliqué. Il semble que sous la pression des Etats-Unis, l'OEA considère de plus en plus les généraux putschistes et leurs victimes sur le même plan. Il lui demande si l'ONU, qui a déjà garanti la validité des élections, ne pourrait pas être rapidement saisie du dossier. La France peut-elle proposer, en même temps qu'un plan économique et administratif d'urgence destiné à soulager un peuple exsangue, que la communauté internationale définisse les étapes rapides du processus démocratique issu des élections de décembre 1990.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les actions menées pour le retour de la démocratie en Haiti. Les accords inter-haïtiens de Washington des 23 et 25 février, conclus sous l'égide de l'Organisation des Etats américains, n'ont pu, en effet, se concrétiser en raison, notamment, des manœuvres de l'exécutif de facto à Port-au-Prince. Cependant, les « legalistes », réunis du 26 au 29 juin, à Miami, autour du président Aristide, ont mis sur pied un second plan de règlement de la crise, connu sous le nom de « déclaration de Floride », plan que la France soutient. Par ailleurs, l'action de l'OEA, appuyée par notre pays, se poursuit avec l'envoi prochain d'une mission à Port-au-Prince. Enfin, si cette démarche devait procéder de cette organisation régionale, la France serait favorable à une saisine du Conseil de sécurité des Nations Unies. Une issue à la crise haïtienne est d'autant plus urgente que la répression et la dégradation de la situation économique du pays se poursuivent. Pour faire face à la détérioration qu'ont connue, depuis le coup d'Etat, les conditions de vie, déjà précaires pourtant, du peuple d'Haiti, d'immenses efforts seront nécessaires. La France a maintenu son aide humanitaire et, dès que s'ouvriront des perspectives de règlement de la crise, elle étudiera les modalités d'une reprise pleine et entière de sa coopération avec Haiti et de sa participation au nécessaire développement de ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Gambier Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59347

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2852